

l'activité humaine. Par conséquent, l'Organisation doit attribuer, au sein de tous ses programmes et activités, une place beaucoup plus importante à la culture et à ses multiples dimensions.

Au Canada, la nécessité d'en venir aux prises avec toute une série de problèmes dans le domaine de la culture et de la communication prend des proportions presque critiques.

En ce qui a trait au deuxième Plan à moyen terme, le Canada recommande que l'on tienne compte des considérations suivantes:

- il y a lieu de considérer la culture dans une optique globale, comme un élément essentiel de toutes les fonctions et de toutes les activités de l'Unesco, et de reconnaître les liens qui existent entre la culture, les sciences naturelles et sociales, l'environnement et l'éducation en adoptant une approche interdisciplinaire aux activités et objectifs de programme;
- le Plan à moyen terme doit présenter les objectifs culturels de l'Unesco de manière cohérente et détaillée, afin qu'une plus grande priorité soit accordée dans le budget biennal aux programmes et activités ayant pour objet de réaliser ces objectifs culturels;
- l'Unesco devrait entreprendre des études interdisciplinaires en vue d'évaluer l'impact de ses activités sur la culture et la manière dont les diverses cultures influent sur ces activités.

En ce qui concerne l'information, et notamment le débat qui a lieu actuellement au sein de l'Unesco sur les questions se rattachant à ce domaine, il y a lieu de mentionner que l'approche adoptée a créé un certain malaise au Canada. Les journalistes canadiens, par exemple, pensent que la liberté de la presse est menacée. En outre, dans l'optique canadienne, il semble erroné de dire qu'il y a consensus parmi la communauté internationale sur un nouvel ordre mondial d'information. Même si l'on semble généralement reconnaître la nécessité de s'attaquer aux problèmes soulevés par les débats à ce sujet, les discussions n'ont abouti à aucune entente quant aux mesures concrètes qu'il conviendrait de prendre.

Par ailleurs, l'Unesco devrait reconnaître le mandat spécifique d'autres organisations qui s'occupent déjà des aspects internationaux de la communication. Dans ce domaine, de l'avis du Canada, le rôle de l'Unesco serait plutôt celui de coordinateur et de catalyseur aux fins de l'étude des questions de la communication que d'organisme orienté vers l'action. Ainsi, tout élargissement de l'éventail des activités de l'Unesco dans le domaine de la communication devrait se faire dans le cadre de la coopération avec les organisations existantes.

En outre, le Canada souhaiterait que l'Unesco examine les divers moyens par lesquels le PGI pourrait harmoniser les diverses activités d'information actuellement confiées aux différents secteurs.